

ASSOCIATIONS ET PROJETS LUCRATIFS, QUELLES OBLIGATIONS?

ORGANISATEUR(S) : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE - COIN DES ASSOS

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 3h

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

L'objectif de ce temps d'échanges est de faciliter la compréhension et l'appréhension des bases de la juridiction, tout en remplissant les obligations des associations en matière de gestion et la tenue des projets lucratifs.

Vous souhaitez vous y inscrire? Cliquez sur « FAIRE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA STRUCTURE » afin de remplir le Framaform prévu à cet effet !

DATE(S) DE LA FORMATION

05 mars 2026

14h00-17h00

LIEU DE LA FORMATION

997A Avenue Jean Bru

47000 Agen

POUR S'INSCRIRE

 Besoin d'informations? Contactez-nous par téléphone ou au mail suivant : 05 53 69 43 73

 vieasso@lotetgaronne.fr

 <https://framaforms.org/inscription-aux-a...>

STRUCTURE FORMATRICE

 Conseil Départemental de Lot-et-Garonne - Coin des Assos

 Voir la présentation de cette structure